

Les acteurs



Les conseillers des Points Rénovation Info Service (PRIS) de l'Anah

Ils vous informent sur les aides possibles en fonction de votre situation financière et du projet de travaux envisagé.



Les Opérateurs

Ce sont des spécialistes agréés ou habilités sur le département qui vous conseillent dans votre projet et vous aident à monter votre dossier de demande de subvention.



Les instructeurs de l'Anah

Ils sont chargés d'étudier la recevabilité des dossiers de demande de subvention.

Ils sont garants de l'application de la réglementation de l'Anah.

Contactez votre Point Rénovation Info Service

03 60 12 45 00 (*appel gratuit*)



monprojet.anah.gouv.fr

Une aide en ligne qui change tout !

L'Anah ne cautionne aucun type de démarchage

Vous souhaitez faire des travaux d'amélioration dans votre logement ?



Des aides existent, renseignez-vous
(*rénovation énergétique, autonomie, adaptation au handicap*)

03 60 12 45 00 ou monprojet.anah.gouv.fr

Un exemple de financement _____

Vous êtes une famille de 4 personnes propriétaire d'un pavillon des années 70 près d'Abbeville. Vos revenus annuels sont de 28 000 €.

Pour mieux vous chauffer, tout en dépensant moins, vous décidez d'isoler votre maison par l'extérieur et de remplacer votre vieille chaudière à fioul par une chaudière performante.

Les devis s'élèvent à 23 000 € (HT) pour un gain énergétique de 53 %.



* selon les priorités de l'Anah et sous réserve des conditions d'attribution.

Ces aides de rénovation énergétique sont cumulables avec le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) et l'éco-prêt à taux zéro



Avant travaux



Isolation extérieure en cours



L'Anah finance également les travaux d'adaptation des logements à la perte d'autonomie des occupants ainsi que des travaux réalisés par des propriétaires bailleurs.

Pense-bête... _____

LES 8 ÉTAPES DE VOTRE DOSSIER :

- ❑ **PRISE DE CONTACT**
Vous prenez contact avec le Point Rénovation Info Service du département qui vérifie votre éligibilité et vous propose plusieurs « opérateurs », partenaires de l'Anah.
Ou
Vous vous inscrivez sur le service en ligne monprojet.anah.gouv.fr
- ❑ **AIDE AU MONTAGE DU DOSSIER**
L'opérateur de votre choix vous aide au montage de votre demande de subvention Anah et vous accompagne pour établir le plan de financement de votre projet.
- ❑ **INSTRUCTION DU DOSSIER**
Les instructeurs de la délégation locale de l'Anah vous délivrent un récépissé de dépôt et instruisent votre demande.
- ❑ **DÉCISION D'ATTRIBUTION**
La délégation locale de l'Anah vous notifie le montant de la subvention accordée.
- ❑ **RÉALISATION DES TRAVAUX**
Les travaux, conformes au projet validé, sont exécutés par des entreprises professionnelles du bâtiment.
- ❑ **AIDE AU MONTAGE DU DOSSIER DE PAIEMENT**
L'opérateur vous accompagne pour constituer le dossier de demande de paiement de la subvention.
- ❑ **INSTRUCTION DU DOSSIER DE PAIEMENT**
Votre demande de paiement est transmise à la délégation locale de l'Anah pour mise en paiement.
- ❑ **ENGAGEMENTS**
Vous devez occuper votre logement à titre de résidence principale, pendant 6 ans à compter de la demande de solde.